



Commission Départementale des Activités Sportives Section JEUNES

Procès-Verbal n° 23

Réunion du :	Jeudi 10 mars 2022
Présidence :	M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. :	M. Jean Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Lucien MANGEMATIN
Présents :	Mme Laurence BERNARDINI MM. Hervé EDLER - Yvan MASSOLO - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Reports de rencontres*

INFORMATION IMPORTANTE

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats. La Commission des Activités Sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matches de retard en semaine.

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, La Commission prendra, en plein accord avec le Comité de Direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.



INFORMATIONS : ORGANISATION DES PLAY OFF – 2^{EME} PHASE

Rappel du PV N° 2 du 23 septembre 2021 et décision du Comité Directeur du 8 mars 2022
pour la 2ème phase des catégories U19 D1 – U 8 D1 – U15 D3 Poule A

CATEGORIE U19 D1 - 2ème Phase : début le 3 avril 2022

Poule AA : Les 4 premiers de la Poule A et les 3 premiers de la Poule B de la 1ère phase

Poule BB : Les 4 derniers de la Poule A et les 3 derniers de la Poule B de la 1ère Phase

Chaque équipe dans chaque poule jouera 6 matchs (3 à l'extérieur, 3 à domicile)

L'ordre des rencontres des deux poules se fera par tirage au sort.

A l'issue de cette 2ème phase l'équipe terminant 1ère de la Poule AA sera déclarée championne du Var et accèdera en U20 Ligue.

CATEGORIE U18 D 1 - 2ème phase : Poule à 7 équipes : début le 03 avril 2022

Chaque équipe jouera 6 rencontres (3 à domicile, 3 à l'extérieur).

A l'issue de cette 2ème phase, l'équipe classée première sera déclarée championne du Var.

CATEGORIE U15 D 3 POULE A - 2ème Phase : Deux poules de 4 (Poule AA) et 5 équipes (Poule BB)

Début le 27 mars 2022

L'équipe ST ZACHARIE est incorporée en Poule BB.

Poule AA :

Les 4 équipes se rencontreront par match « ALLER – RETOUR ». L'équipe classée 1ère de cette compétition sera déclarée championne du Var et accèdera au niveau supérieur.

Poule BB :

Les 5 équipes composant la Poule BB se rencontreront par match « ALLER » pour déterminer le classement.

MODIFICATIONS D'HORAIRES

SPORTING CLUB DE TOULON : demande d'avancer le match U14 D3 Poule A contre ELAN CAMPSOIS du 10/04/2022 au 12/03/2022.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission donne son accord et dit match à jouer le 12/03/2022.

Amende financière de 16 € à imputer au S.P.C TOULON pour modification tardive (24384330)

MATCHS EN RETARD

Le 12 MARS 2022

U14 D3 POULE A

ELAN CAMPSOIS / SPORTING CLUB TOULON 3 du 10/04/2022

Le 13 MARS 2022

Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D1

USAM / PTT TOULON du 30/01/2022

A jouer le 19 MARS 2022

U15 D1

RACING FC TOULON / SC DRAGUIGNAN du 13/03/2022

U16 D2 poule B

VIDAUBAN / CŒUR DU VAR du 08/01/2022



District du Var de Football



A jouer le 20 MARS 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U19 D1 poule A

SC TOULON / FC BELGENTIER du 27/02/2022

U18 D2

ESTEREL / ST TROPEZ LA BAIE du 30/01/2022

LE BEAUSSET / LA CADIÈRE du 30/01/2022

U16 D1

SC DRAGUIGNAN / FC SEYNOIS du 05/12/2021

LORGUES / RACING FC TOULON du 09/01/2022

FREJUS ST RAPHAEL / COGOLIN du 16/01/2022

SC TOULON / HYERES FC du 23/01/2022

A jouer le 27 MARS 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U18 D1

CUERS/PIERREFEU / PTT TOULON du 20/03/2022

A jouer le 30 MARS 2022

U16 D2

CŒUR DU VAR / SIX FOURS LE BRUSC FC du 06/03/2022

LE PRADET / SAINT MANDRIER du 12/03/2022

A jouer le 10 AVRIL 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U16 D1

FC SEYNOIS / LA VALETTE du 28/11/2021

U15 D1

HYERES FC / TOULON USAM du 28/11/2021

A jouer le 17 AVRIL 2022
Ou en semaine avec accord écrit des deux Clubs

U17 D1

ST MANDRIER / ASPTT TOULON du 16/01/2022

SC TOULON / ELAN CAMPSOIS du 16/01/2022

U15 D1

HYERES FC / RACING FC TOULON du 30/01/2022

U16 D2 poule B

LA LONDE / LES VALLONS du 29/01/2022

A jouer le 30 AVRIL 2022

U16 D2 Poule A :

LE PRADET / ST MANDRIER du 12.03.2022



DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U18 D2 poule A :

JS BEAUSSET / AS ESTEREL du 05.03.2022

U17 D2 :

US VAL ISSOLE / RAMATUELLE du 06.03.2022

U16 D2 poule A :

SOLLIES FARLEDE / CUERS PIERREFEU du 06.03.2022

U15 à 8 :

CARQUEIRANNE LA CRAU 2 / VIDAUBAN du 05.03.2022

U14 D3 poule A :

ENT. STE MAX-PLAN DE LA TOUR /FLAYOSC du 05.03.2022

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1ère PARUTION

U18 D2

STE MAXIME AS 1 / US CADIERENNE 1 du 05/03/2022

JS BEAUSSETANNE 1 / AS ESTEREL 1

U16 D2

SOLLIES FARLEDE 1 / CUERS PIERREFEU US 1

U17 D1

LORGUES ET.S. 1 / CA ROQUEBRUNOIS 1 du 05/03/2022

U15 D1

T. USAM 1 / US CARQUEIRANNE-CRAU 1 du 05/03/2022

U15 D3

FC ROCBARON 1 / JS MOURILLONNAISE 1 du 06/03/2022

SPC COGOLINOIS 1 / FC LAVANDOU-BORMES 1 du 06/03/2022

U14 D3

US CARQUEIRANNE-CRAU 2 – FC REVESTTOIS 1 du 05/03/2022

Prochaine réunion

Jeudi 17 Mars 2022

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN